



N° 21 /MIP/ANPP/DG/NOTE/2026

Alger, le

09 FEV 2026

NOTE D'INFORMATION

Il est porté à la connaissance des établissements pharmaceutiques que les lignes directrices suivantes :

- Ligne directrice pour la préparation et la soumission des demandes d'enregistrement, de modification et de renouvellement des produits pharmaceutiques à usage de la médecine humaine en Algérie ;
- Ligne directrice des prérequis au renouvellement de la décision d'enregistrement ;
- Ligne directrice relative aux règles de rédaction des informations produit (RCP, notice et conditionnement) des médicaments destinés à l'usage de la médecine humaine,

sont désormais disponibles sur le site web de l'ANPP via le lien suivant :

<https://anpp.dz/fr/guidelines/>